

Le 8 juin 2021

## FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ : CHANGEMENTS AUX MODES DE COTISATION

Chaque année, le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) fait la promotion du Fonds de Solidarité FTQ dans les milieux de travail, par l'intermédiaire de représentantes et représentants locaux (RL).

Les RL, des confrères et consœurs du STTP, visitent les lieux de travail afin d'inciter les membres à adhérer au Fonds au moyen de la retenue sur le salaire. Une façon simple et responsable de mettre de l'argent de côté pour la retraite tout en soutenant la création d'emplois chez nous.

Certaines et certains d'entre vous attendent peut-être la fin de l'année pour contribuer au Fonds de solidarité FTQ en un seul versement. Si c'est le cas, veuillez prendre le temps de lire ce qui suit.

Le Fonds de solidarité FTQ a annoncé qu'il ne reconduira pas les versements par cotisation forfaitaire prévus le 1<sup>er</sup> juin dernier. Ce plafonnement signifie que SEULES les cotisations sur retenues sur le salaire ou les prélèvements bancaires automatiques seront permis jusqu'à nouvel ordre.

Nous vous transmettons les réponses du Fond de solidarité FTQ justifiant ce changement afin de mieux comprendre les répercussions de cette décision.

### Pourquoi le Fonds suspend-il les versements à cotisation forfaitaire après le 31 mai 2021 ?

Au cours des dernières années, nos solutions d'épargne automatiques sont devenues de plus en plus populaires. Des centaines de milliers

d'épargnants choisissent maintenant la retenue sur le-salaire ou les prélèvements bancaires automatiques afin d'épargner tout au long de l'année. Au rythme où vont les choses, le Fonds prévoit atteindre ses objectifs annuels de rentrées de fonds en comptant seulement sur les versements automatiques des cotisants.

### Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021, quels sont les modes de cotisations acceptés?

Les retenues sur le salaire, avec ou sans contribution de l'employeur, et les prélèvements bancaires automatiques sont maintenant les deux seuls modes de cotisations acceptés. Les achats d'actions de remplacement effectués dans le cadre d'un remboursement RAP ou REEP seront autorisés, peu importe le mode de cotisation, y compris les versements uniques.

### Y a-t-il une date limite pour s'inscrire à la retenue sur le salaire ou au prélèvement bancaire automatique?

Il est toujours possible de démarrer une nouvelle retenue sur le salaire. Nous ne pouvons toutefois pas prédire quelle sera la date limite pour démarrer un prélèvement bancaire automatique. Avenant l'atteinte des objectifs et l'annonce d'un plafonnement en cours d'année, le Fonds n'acceptera plus l'ouverture ou la modification à la hausse des prélèvements bancaires automatiques.

Nous vous recommandons d'adhérer à la retenue sur le salaire ou au prélèvement bancaire automatique afin de continuer de bénéficier des avantages très généreux du Fonds de solidarité.

Solidarité,

Nancy Beauchamp, Directrice nationale  
Région du Montréal métropolitain

François Senneville, Directeur national  
Région du Québec

2019-2023\_Bulletin n° 271  
Jyl sepB 225/ma scfp 1979

